Communiqué de presse
Paris, le 6 novembre 2017

La ministre de la Culture,

Le ministère de la Culture obtient la double labellisation Égalité et Diversité

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, se félicite de l'obtention des deux labels Égalité et Diversité délivrés par l'Organisation internationale de normalisation (AFNOR) au ministère de la Culture, qui devient ainsi **la première administration d'État à les détenir ensemble.**

« *En délivrant ces deux labels, l'AFNOR reconnaît les engagements ainsi que les actions concrètes mises en place au ministère de la Culture pour garantir le respect de la diversité et de l'égalité de traitement des personnels mais aussi à l'égard de nos publics, partenaires et usagers de toute nature (...) Cette reconnaissance doit nous inciter à rester mobilisés* », a précisé la Ministre.

En effet, l'obtention des labels Égalité et Diversité intervient alors que Françoise Nyssen vient de rappeler qu'elle souhaitait que le ministère de la Culture et l'ensemble des institutions culturelles soient le fer de lance de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi en facilitant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et aux moyens de création, ainsi que par la fin des disparités salariales et dans la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel. La ministre de la Culture a également demandé aux directions des écoles d'enseignement supérieur Culture dépendant du ministère de rédiger une charte sur les relations femmes-hommes, et rappelé aux DRAC son souhait d'un premier bilan de la mise en œuvre concrète de la circulaire du 8 mars 2017 sur la parité dans le secteur de la création.

Deux commissions nationales indépendantes – l'une compétente pour le label Égalité, l'autre pour le label Diversité - composées de représentants de l'administration, des employeurs et des organisations syndicales, se sont réunies les 19 et 23 octobre derniers pour instruire la candidature du ministère de la Culture sur la base d'un audit mené par l'AFNOR en juin 2017.

La double certification, décernée pour 4 ans, concerne toute l'administration centrale du ministère de la culture, les cinq directions régionales des affaires culturelles (DRAC Île-de-France, Grand-Est, Occitanie, Normandie et DAC Martinique) et deux services à compétence nationale du ministère de la Culture (les Archives nationales et le Mobilier national). Une vingtaine d'établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture ont engagé une démarche similaire et sont actuellement audités par l'AFNOR en vue de l'obtention des deux labels.

Impliqué depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations et dans la promotion d'une organisation du travail favorable à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le ministère de la Culture a ouvert plusieurs chantiers internes en matière de recrutement, d'accueil et de formation des personnels visant à prévenir les risques de discrimination et à favoriser la diversité. Un dispositif d'alerte et de signalement « Allo Discrim » a été ouvert aux 30 000 agents du ministère de la Culture pour signaler tout acte de discrimination ou de harcèlement sexuel. Les relations avec les prestataires sont également concernées avec la mise en place de clauses spécifiques dans les marchés publics. Des campagnes de communication sont menées régulièrement pour sensibiliser les agents et lutter contre les stéréotypes.

De même, la promotion de la diversité et de l'égalité a vocation à irriguer l'ensemble des politiques culturelles, notamment en matière de diversification des publics, de programmation des institutions patrimoniales et de spectacle vivant, d'accueil et d'accompagnement des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur culture.

Contacts
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC